Landerneau

Les agents du service des affaires générales enregistrant les demandes de cartes d'identité au sein d'un établissement.

DOSSIER DE PRÉSENTATION

SEPTEMBRE 2026

Mairie mobile : nos services à vos côtés

La Ville de Landerneau facilite l'accès aux services publics grâce au dispositif « mairie mobile ». Plusieurs fois par an, deux agents du service affaires générales se rendent dans des établissements comme les EHPAD ou IME pour accompagner les résidents dans leurs démarches administratives : demandes de cartes d'identité, inscriptions sur les listes électorales...

FAVORISER L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ DES DROITS GRÂCE À LA PROXIMITÉ

Les objectifs de cette action pour la Ville sont de rendre l'administration accessible à tous et préserver l'autonomie des citoyens. Chaque année, une à deux fois par an, deux agents du service des affaires générales de la Ville de Landerneau se rendent dans les établissements comme les EHPAD ou IME (instituts médicaux-éducatifs) afin d'effectuer une permanence administrative. Lors de cette permanence, les résidents ont la possibilité d'établir une demande de carte d'identité ou de s'inscrire sur les listes électorales. Les directions des établissements sont contactées au préalable afin d'identifier les besoins des résidents et de préparer les dossiers administratifs.

En 2025, il sera proposé à l'IME, d'effectuer en présence des adolescents leur recensement citoyen. Les agents se tiennent à disposition pour tout autre renseignement.

Cette démarche inclusive, peut également s'étendre à domicile pour les personnes non résidentes en établissement et ne pouvant se déplacer. Cela reflète une volonté forte : aller vers les administrés, simplifier leurs démarches et favoriser leur autonomie dans un cadre convivial et humain.

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS

Cette initiative répond à plusieurs besoins : l'accessibilité et l'inclusion sociale en rapprochant les services publics des citoyens les plus vulnérables. La volonté est de simplifier et de travailler en proximité en « allant vers » et en permettant à tous les administrés d'effectuer leurs démarches sans obstacle lié aux déplacements ou à la complexité des formalités à accomplir. Le dispositif concerne les personnes à mobilité réduite, les seniors, les enfants et adolescents en situation de handicap mental, les personnes placées en établissement. Les directeurs des établissements, les curateurs, tuteurs, sont également concernés et impliqués.

UNE INITIATIVE SINGULIÈRE

Il est possible pour les tuteurs de faire « à la place de ». Il est également possible de mettre en place des solutions pour transporter les usagers mais la Ville a la volonté « d'aller vers » et le souhait que chacun puisse réaliser ses démarches de façon simple et conviviale.

Enregistrement des informations requises

Prise d'empreintes

Scan des pièces justificatives

INTERVIEW AVEC SOLENN SEZNEC, AGENT ADMINISTRATIF EN CHARGE DU DISPOSITIF

Q1 : Pouvez-vous nous expliquer comment se déroule la préparation du dispositif «mairie mobile»?

Solenn Seznec : La préparation commence dès la réservation de notre dispositif mobile auprès de la mairie de Brest, que nous appelons le «DR mobile»*. C'est une étape clé pour garantir la disponibilité de l'équipement. Ensuite, environ trois à quatre mois avant notre venue sur les sites, nous contactons par mail les différents établissements concernés pour recenser leurs besoins. L'objectif est d'identifier les résidents souhaitant déposer unde demande de pièce d'identité ou effectuer une autre démarche.

Q2 : Une fois ces besoins identifiés, quelles sont les étapes à suivre ?

Solenn Seznec : Une fois que nous recevons les retours des établissements, nous leur envoyons la liste des pièces justificatives nécessaires et les formulaires CERFA à compléter. Nous établissons aussi un contact direct avec les tuteurs des résidents, pour leur indiquer quelles sont les pièces justificatives à fournir le jour J. Ensuite, chaque établissement organise un planning de rendez-vous en fonction de la date et des horaires que nous leur avons communiqués.

Q3 : Comment s'organise la logistique le jour de l'intervention ?

Solenn Seznec : La veille de l'intervention, nous récupérons le DR mobile à Brest. Le jour J, nous nous rendons dans les établissements selon les plannings établis. Une fois sur place, nous installons notre matériel, qui comprend un ordinateur portable, un scanner et un appareil de prise d'empreintes. En général, un espace dédié nous est attribué dans chaque service. Nous nous rendons également en chambre pour les résidents qui ne peuvent pas se déplacer.

*** Le Dispositif de Recueil (DR) mobile permet :**
- L'enregistrement d'une demande de titre d'identité en dehors de la mairie.
- D'enclencher les démarches ultérieures (instruction et la validation du dossier en préfecture, demande de fabrication du titre d'identité par le centre de production…)
- Dans un second temps, de procéder à la remise du titre sur le site où a été réalisée la demande.

Q4 : Comment se déroule l'étape du traitement des dossiers ?

Solenn Seznec : Le résident est toujours présent, accompagné de son tuteur si nécessaire. Nous vérifions les dossiers, procédons à leur enregistrement et prenons les empreintes si possible. Une fois tous les rendez-vous terminés, nous retournons le DR mobile à la mairie de Brest. Là-bas, il est branché pour transférer toutes les demandes enregistrées à la Préfecture.

Q5 : Après cette intervention, quelles sont les étapes finales ?

Solenn Seznec : Environ deux à trois semaines plus tard, nous recevons les nouvelles cartes d'identité. Nous informons alors les établissements d'une date de passage pour restituer ces pièces aux résidents. Le jour J, nous suivons le même processus qu'au début : passage dans chaque établissement avec le DR mobile, contrôle de l'exactitude des nouvelles cartes et reprise des empreintes pour vérification. Enfin, nous retournons le DR mobile à la mairie de Brest pour clore l'opération.

Q6 : Quels sont les bénéfices pour les résidents ?

Solenn Seznec : Ce dispositif leur permet d'obtenir ou de renouveler leurs pièces d'identité sans avoir à se déplacer, ce qui est crucial pour les personnes en situation de dépendance ou de mobilité réduite. Grâce au dispositif mairie mobile, nous pouvons répondre à leurs besoins de manière rapide et efficace.

RETOUR D'UN DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT

Extrait d'un courrier du 10 octobre 2023 adressé à M. Le Maire de la part du directeur d'établissement :

« Dans le cadre des démarches administratives et en accord avec les reprsentants légaux, nous avons sollicité votre service état civil, pour une intervention au sein de l'établissement pour le renouvellement des cartes d'identité pour 20 résidents et vous remercions vivement d'avoir accepté notre demande.

L'intervention de Mme Seznec, en date du 4 octobre dernier, nous a été d'une grande aide. En effet, très compliqué, voire impossible pour certains résidents, de se déplacer afin de faire de telles démarches, nous lui en sommes très reconaissants et souhaitons que ce service rendu soit renouveler en cas de besoins futurs.»

CHIFFRES CLÉS

- 24 demandes enregistrées en établissements en 2025
- 5 inscriptions enregistrées sur les listes électorales en établissements en 2025

Lan
der
neau